

Règlement **U23
ROAD
SERIES**

1 EPREUVES COMPTANT POUR LES U23 ROAD SERIES

Les U23 Road Series sont une série de 10 épreuves sur route inscrites au calendrier national qui se déroulent en Belgique et aux Pays-Bas et qui sont uniquement réservées aux coureurs U23, excepté des coureurs U23 issus d'équipes pro continentales & d'équipes WorldTour.

Les épreuves mentionnées ci-après feront partie de les U23 Road Series 2027 :

28 février 2027	Brussel-Opwijk (BEL)
30 mai 2027	Omloop het Nieuwsblad (BEL)
29 août 2027	Memorial Bjorg Lambrecht (BEL)
10 septembre 2027	Honnelles (BEL)
TBC	TBC (BEL)
TBC	épreuves de Pays BAS

La distance de chaque "U23 Road Series" ne dépassera pas les 170 km.

2 PARTICIPATION

2.1 Candidatures et conditions générales

- Nombre maximum de participants: 150 coureurs, soit 25 équipes de maximum 6 ou minimum 4 coureurs.
- Le plateau de participation **fixe** pour les "U23 Road Series" est composé comme suit:
Pour la Belgique (11) :
 - o Les équipes route continentales UCI belges ("CP3")
 - o Sélection(s)
 - o Les équipes de club belges retenues
Pour les Pays-Bas (11 équipes)
 - Les coureurs U23 qui ne sont pas en possession d'une licence au nom d'un club qui participe aux U23 Road Series, ne peuvent pas s'aligner pour un tel club.
 - Les coureurs U23 appartenant à des équipes WorldTour et UCI Pro Continentales ne peuvent pas participer.

2.2 Wildcards

Si le nombre d'équipes participantes fixes n'atteint pas le maximum de 25, l'organisateur peut accorder des wildcards jusqu'à le maximum de 25 clubs. L'organisateur peut attribuer les wildcards disponibles à des équipes de club (max. 1 équipe étrangère) et des sélections régionales/provinciales/nationales et doit divulguer son choix définitif **au plus tard 2 mois avant l'épreuve** à l'équipe choisie et au secrétariat de la Commission Route nationale (admin.sport@belgiancycling.be en wegsport@knwu.nl).

2.3 Coureurs étrangers aux équipes/clubs belges

Les **Equipes** belges qui participent aux U23 Road Series peuvent aligner maximum **3** licenciés non belges (pas de licence de Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen ou de la FCWB) par manche des U23 Road Series.

Règlement **U23
ROAD
SERIES**

3 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, à travers le système d'inscription en ligne, le formulaire d'inscription, dûment complété avec les noms, code UCI (= contrôle de l'âge) et les UCI-ID des coureurs titulaires autorisés et max. 50 % de réserves.

72 heures avant l'heure de départ de l'épreuve les équipes envoient à l'organisateur en ligne le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour comprenant les noms, codes UCI et UCI ID des titulaires et de maximum 2 remplaçants.

Les équipes retenues (de clubs, de districts et les équipes continentales route obligées de participer) s'engagent à participer à toutes les épreuves des U23 Road Series. En cas de forfait, chaque équipe engagée recevra une amende conforme aux règlements de l'UCI, avec toutefois un minimum de € 250,-, qui servira de dédommagement à l'organisateur. Par absence supplémentaire, l'amende sera chaque fois doublée (€ 250, puis € 500, € 1000, etc...), mais l'organisateur concerné ne recevra que € 250 au maximum.

4 TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES

- Le départ des épreuves sera de préférence prévu à 13:00'hrs, réunions chef d'équipes à 11 :00'hrs.
- Lors de la réunion des chefs d'équipes, l'ordre de départ des voitures d'équipes sera déterminé par tirage au sort comme suit:
 - lors de la première épreuve:
 1. Les voitures de toutes les équipes participant aux U23 Road Series présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui ont confirmé leurs coureurs dans les délais prévus à l'article 1.2.090.
 2. Les voitures des équipes wild card présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui ont confirmé leurs coureurs dans les délais prévus à l'article 1.2.090.
 3. Les voitures des équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui n'ont pas confirmé leurs coureurs dans les délais prévus ;
 4. Les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des chefs d'équipes.
 - lors des autres épreuves:
 1. Les voitures de toutes les équipes participant aux U23 Road Series présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui ont confirmé leurs coureurs dans les délais prévus à l'article 1.2.090. Ces équipes seront placées dans l'ordre du classement général par équipes des U23 Road Series.
 2. Les voitures des équipes wild card présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui ont confirmé leurs coureurs dans les délais prévus à l'article 1.2.090.
 3. Les voitures des équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui n'ont pas confirmé leurs coureurs dans les délais prévus ;
 4. Les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des DS.

Règlement **U23
ROAD
SERIES**

5 **CLASSEMENTS**

- Minimum 50% des épreuves reprises au calendrier sous le point 1 doivent avoir été disputées pour qu'un classement final soit établi.
- Tous les coureurs U23 ayant le droit de participer entrent en ligne de compte pour les classements des U23 Road Series.
- Chaque résultat d'une épreuve est lié à un barème aux points doté de points pour les 25 premiers coureurs dans chaque "U23 Road Series" d'après le barème ci-après: 1^{er} coureur 30 ; ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point. Dans une course par étapes, ce barème ne s'applique qu'au classement général individuel final.
- Les classements par équipes sont établis selon le principe suivant: en premier les clubs ayant 3 coureurs qui ont parcouru la distance totale de l'épreuve, puis ceux avec 2 coureurs et enfin les clubs avec 1 seul coureur.
- Par épreuve: système par points selon le classement par clubs : 25 ; 23 ; 21 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point. Les points sont attribués d'après le résultat scratch pour les équipes fixes.

5.1 **Classement par points (final) pour les équipes**

- Pour définir le classement par équipes de chaque épreuve, les temps des 3 premiers coureurs U23 de chaque équipe sont additionnés. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur.
- Pour définir le classement général par équipes, les points remportés par les équipes dans chaque épreuve sont additionnés.
- Les équipes ex aequo dans le classement général des U23 Road Series seront classées selon la meilleure place de l'équipe dans la dernière épreuve.

5.3 **Classement individuel aux points**

- Le classement individuel (final) par points est établi par l'addition des points liés aux résultats de chaque course des « U23 Road Series ». Si une épreuve par étapes fait partie de la compétition, un classement général des sprints sera établi sur l'épreuve par étapes, qui comptera pour le classement individuel (final) par points.
- Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel aux points (final) des U23 Road Séries seront classés selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.
- Classement général final individuel; des prix en espèces seront attribués selon le classement final individuel des "U23 Road Series". Le barème (2500 € ou barème des prix en fonction du nombre d'épreuves organisées) est fixé comme suit :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
750€	500€	350€	225€	175€	150€	125€	125€	100€	100€

- Au leader du classement général individuel des épreuves sera remis un maillot jaune de leader.

Règlement **U23
ROAD
SERIES**

5.4 Classement général des Jeunes (réservé aux U23 de 1ère année)

- Au meilleur jeune dans le classement aux points individuel sera remis un maillot de leader blanc du « Meilleur jeune ». Seuls les coureurs nés en 2008 sont éligibles.
- Classement général des Jeunes; des prix en espèces seront attribués selon le classement final des jeunes. Le barème (250 € ou barème des prix en fonction du nombre d'épreuves organisées) est fixé comme suit :

1	2	3
150€	75€	25€

5.5 Classement des sprints

- Le classement individuel des sprints est comptabilisé par l'addition des points liés aux résultats des sprints intermédiaires dans chaque épreuve des "U23 Road Series"
- 3 sprints sont prévus dans les épreuves en ligne susmentionnées et les points suivants sont attribués : 5, 3 et 1 points aux 3 premiers coureurs dans le résultat. (Pour une épreuve par étapes, uniquement sur la base du classement général des points individuels (15, 9 et 3 points))
- Au leader du classement individuel des sprints sera remis un maillot vert de leader.
- En cas d'égalité aux points, il sera tenu compte du résultat du dernier sprint où les coureurs concernés ont remporté des points.
- Classement général des sprints; des prix en espèces seront attribués selon le classement final des sprints. Le barème (250 € ou barème des prix en fonction du nombre d'épreuves organisées) est fixé comme suit :

1	2	3
150€	75€	25€

5.6 Ordre des maillots de leader

Les coureurs qui mènent dans les classements susmentionnés sont obligés de porter ce maillot dans la prochaine épreuve des "U23 Road Series". Sur ces maillots de leader sera prévu un espace réglementaire pour la publicité du sponsor du club, en concordance avec l'article 1.3.053 des règlements sportifs. Une reproduction doit être soumise pour approbation à la commission route nationale avant d'être portée.

Dans l'éventualité qu'un coureur mène dans plusieurs classements, ce sera le deuxième dans le classement concerné qui portera le maillot de leader, si le numéro 2 n'est pas présent, le maillot ne sera pas porté. L'ordre de préférence des maillots est :

- Classement général individuel (maillot jaune)
- Classement général des Jeunes (maillot blanc)
- Classement général des Sprints (maillot vert)

Si le leader ne participe pas à l'un des classements mentionnés ci-dessus, le maillot de leader n'est pas porté.

Règlement **U23
ROAD
SERIES**

Pour entrer en ligne de compte pour le classement final, chaque coureur est obligé de participer à la dernière épreuve (10/09 Honnelles), sauf en cas de raison acceptable (maladie, blessure), étayée par les attestations médicales afférentes, sinon il(s) perd(ent) la victoire finale et est/sont dégradé(s) d'office d'une place que celle à laquelle il(s) aurai(en)t droit.

6 CEREMONIE PROTOCOLAIRE APRES L'EPREUVE

Chaque organisateur se chargera de prévoir des fleurs pour la cérémonie protocolaire aux leaders du classement général individuel, du classement jeunes et du classement sprint de la « U23 Road Series ». Les coureurs doivent se présenter sur le podium dès que possible après l'arrivée, au plus tard 15 minutes après.

7 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS IMPREVUS

Tous les différends, contestations ou cas imprévus concernant l'organisation et le règlement de l'épreuve des "U23 Road Series" appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route belge et hollandaise. Les décisions afférentes prises par la Commission Route belge et hollandaise sont irrévocables et sans possibilité d'appel.

8 PRIX

Les prix en espèces des épreuves sont fixés selon le barème applicable de 1270 euro (30 prix).
L'organisateur paie le montant des prix en espèces dans les 14 jours après l'épreuve par virement aux équipes. Les données bancaires seront pour ce faire mises à disposition par Belgian Cycling et la KNWU.

9 GRÈVE / ANNULATION DES EPREUVES

Si, pour quelque raison que ce soit, les courses doivent être interrompues après le départ, les coordinateurs de la KNWU et de Belgian Cycling décideront d'un commun accord (après consultation du jury) si et comment les points seront attribués pour les différents classements.